			Code EDIEL	Т-МТ		MT		T-BT		ВТ	
			LDILL	Avec mesure de	Sans mesure de	Avec mesure de	Sans mesure de	Avec mesure de	Sans mesure de	Avec mesure de	Sans mesure
				pointe	pointe	pointe T13	pointe T03	pointe T17	pointe T07	pointe T14	pointe T04
arif nour l'utilieation	du réseau de distribution					113	103	117	107	114	104
A. Terme capac											
	les raccordements avec mesure de pointe										
	Pointe historique	(EUR/kW/mois)	E210			4,2473312		5,1115213	 	11,0029954	
	Pointe du mois	(EUR/kW/mois)	E210]	1,4157771		1,7038404	 	3,6676651	
b) Pour	les prosumers		I								
	Puissance nette développable de l'installation	(EUR/kWe)	E260								76,114747
B. Terme fixe		(EUR/an)	E270			494	,11	494	1,11	17.	,54
C. Terme propo	ortionnel_		ļ								
	Heures normales	(EUR/kWh)	E210		T					0,0030495	0,070359
	Heures pleines	(EUR/kWh)	E210			0,0017501	0,0024571	0,0051646	0,0267143	0,0032775	0,075789
	Heures creuses	(EUR/kWh)	E210		<u>i</u>	0,0012631	0,0017734	0,0037275	0,0192808	0,0023655	0,054068
	Exclusif de nuit	(EUR/kWh)	E210	-						0,0023655	0,054068
Farif pour les Obligations de Service Public (EUR/kWh)		E215			0,0022730		0,0023253		0,0115587		
			ļ								
arif pour les surcha			ļ								
	Redevance de voirie	(EUR/kWh)	E891			0,002		0,003		0,002	
	Impôt sur les sociétés	(EUR/kWh)	E850			0,002					
	Autres impôts locaux, provinciaux ou régionaux	(FLIR/kW/h)	E890	•		0.000	10072	0.000	10072	0.000	

- Prélèvement -

REW

0,0071347

0,0026241

0,0075000

0,0075000

0,0026531

0,0075000

0,0075000

Modalités d'application et de facturation :

V. Tarif pour dépassement du forfait d'énergie réactive

Tarifs périodiques de distribution d'électricité

Périodes tarifaires

Heures pleines (jour) : de 07h00 à 22h00

IV. Tarif pour les soldes régulatoires

Heures creuses (nuit): de 22h00 à 07h00 et pendant le WE du vendredi 22H00 au lundi 07h00 (attention les jours fériés ne sont pas considérés comme des jours de week-end)

(EUR/kWh)

(EUR/kWh)

(EUR/kVArh)

E410

E310

Exclusif de nuit (chauffage à accumulation) : à partir de 22h00 jusqu'à 07h00, relance l'après-midi en fonction de la charge et minimum 9 heures par jour

Terme capacitaire

REW n'applique pas de facteur de dégressivité sur les termes capacitaire des tarif de prélèvement avec mesure de pointe.

Le terme capacitaire ne s'applique pas aux installations de secours.

Autres impôts locaux, provinciaux ou régionaux

Le terme capacitaire s'applique prorata temporis aux prosumers.

Energie réactive

La valeur du droit de prélèvement forfaitaire de l'énergie réactive par niveau de tension est mentionnée à l'article 143 du Règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci : https://wallex.wallonie.be/index.php?doc=19977